



Samedi 6 juillet 2019 • Villa du Département

Le Département aux côtés des Réunionnais

LA DÉLÉGATION RÉUNIONNAISE PARTICIPANT AUX JEUX DES ÎLES

Au programme **14** disciplines : athlétisme, badminton, basket, boxe anglaise, cyclisme, football, haltérophilie, judo, natation, rugby à 7, tennis de table, voile, volley-ball et beach volley. Le handisport et le sport adapté seront également représentés en athlétisme et en natation.

La délégation réunionnaise sera représentée dans chacune de ces disciplines et sera forte de **281** athlètes et de **112** officiels (entraîneurs, médecins, kinésithérapeutes, arbitres, chefs de délégation).

Ce rendez-vous placé sous le signe de l'amitié n'en demeure pas moins une compétition sportive dans laquelle chaque île participante veut obtenir le plus grand nombre de médailles.



Préparation des athlètes depuis 2018

Comme ses homologues, La Réunion a entamé la préparation de ses athlètes depuis 2018 et les stages de regroupement se sont poursuivis en 2019 pour défendre ses chances dans les meilleures conditions possibles.

Contribution à la préparation des ligues et comités (2018)

Les ligues et comités concernés ont présenté leur programme de préparation aux Jeux en sollicitant en 2018 le concours financier du Département. Le montant des besoins a été évalué à 322 590 €, dont 241 590 € au titre de la préparation et 81 000 € pour le financement de la venue des athlètes « Kréopolitains » appelés à renforcer le potentiel des différentes sélections aux jeux de 2019.

Le Département a débloqué **108 000 €** en 2018.

Le Département accompagne et soutient la délégation réunionnaise participant aux Jeux des Îles (19 au 28 juillet 2019)

[suite]

Financement participation du Club Réunion

Les besoins de financement pour la participation de la délégation réunionnaise aux Jeux portent sur un total de **597 264 €** (équipements, transport aérien et frais de séjour notamment).

Le Département a été sollicité à hauteur de **199 088 €** pour le financement de la participation aux Jeux.

Le montant total de
l'aide départementale pour
la 10^e édition des Jeux s'élève à
308 000 €

- Préparation des ligues et comités
81 000 €
- Venue des Kréopolitains
27 000 €
- Participation aux Jeux
200 000 €



LES 14 DISCIPLINES POUR LES 10^{ES} JEUX DES ÎLES

Athlétisme

Responsable de la délégation : Jean Claude PRIANON

60 athlètes dans la délégation

Sport adapté et Handisport Athlétisme

Responsable de la délégation : Mohamed MAZUD

16 athlètes dans la délégation

Badminton

Responsable de la délégation : Jean Richard PERIANAYAGOM

12 athlètes dans la délégation

Basket

Responsable de la
délégation : Johan
GUILLOU

24 athlètes dans la
délégation

Boxe anglaise

Responsable de la délégation : Bertrand LORION

10 athlètes dans la délégation

Cyclisme

Responsable de la délégation : Stéphane HENAFF

5 athlètes dans la délégation

Football

Responsable de la délégation : Yves ETHEVE

20 athlètes dans la délégation

Haltérophilie

Responsable de la délégation : Léonus ADOLPHE

16 athlètes dans la délégation



Frédéric Fontano, vice-champion du Monde de Pelote basque.

Les 14 disciplines pour les 10^{es} Jeux des Îles

[suite]

Judo

Responsable de la délégation : Bernard LATERRIERE

14 athlètes dans la délégation

Natation

Responsable de la délégation : Guilène FAUBOURG

30 athlètes dans la délégation

Responsable de la délégation : Juany JEAN BAPTISTE

6 athlètes dans la délégation

Rugby à 7

Responsable de la délégation : Daniel BLONDY

12 athlètes dans la délégation

Tennis de Table

Responsable de la délégation : Isabelle ALLIOT MICHOUX

12 athlètes dans la délégation

Voile

Responsable de la délégation : Dominique ALINCOURT

12 athlètes dans la délégation

Volley-ball

Responsable de la délégation : Florence AVABY

24 athlètes dans la délégation

Beach Volley

Responsable de la délégation :
Florence AVABY

8 athlètes dans la
délégation

Emmanuelle Payet, vice-championne du Monde par équipe.



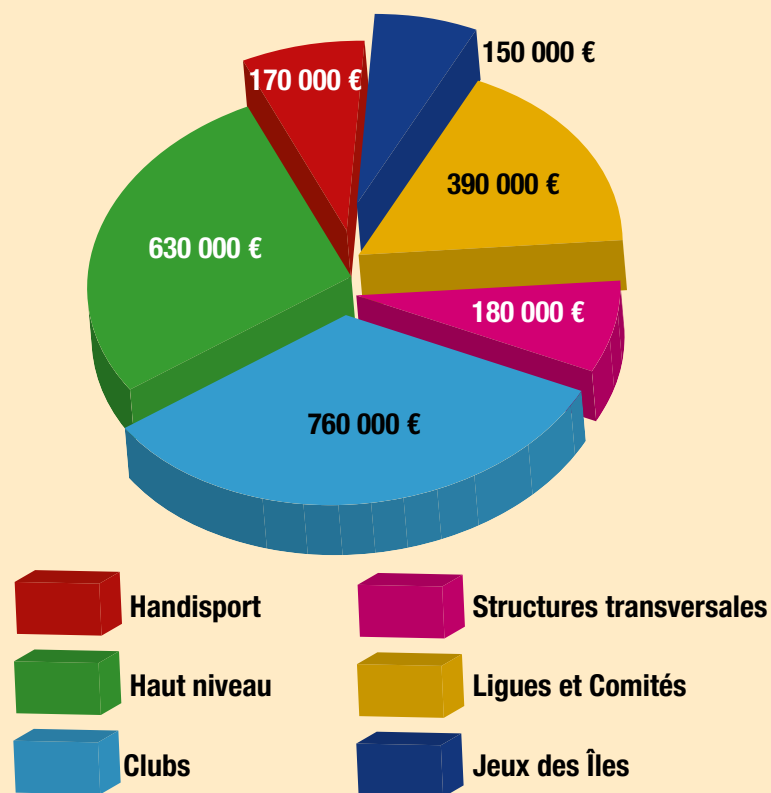
LA POLITIQUE SPORTIVE DU DÉPARTEMENT

**Le sport, favoriser la
transmission de valeurs,
vecteur de lien social**

2019
2,2 millions d'euros
15 agents

La Loi n'a confié aucune compétence au Département dans le domaine du sport. Cependant, la Collectivité intervient à tous les niveaux de la pratique sportive, en faveur du sport de masse, du sport de haut niveau et accompagne les opérateurs transversaux du monde sportif notamment par le financement de grands événements.

Répartition du budget Sport



UNE POLITIQUE SPORTIVE POUR SOUTENIR LA DÉMOCRATISATION DU SPORT

Le soutien aux clubs à travers des aides forfaitaires et/ou aux projets

Ces aides offrent une bonne couverture sportive avec :

- ◆ 65 disciplines sportives bénéficiaires ;
- ◆ 24 communes concernées ;
- ◆ 150 000 licenciés touchés.

La moitié de la population a moins de 25 ans et exprime une forte demande de pratique sportive régulière.

Dans le même temps, le tissu sportif composé par les clubs et les ligues se trouve confronté à un contexte économique qui offre peu de perspectives au sponsoring. C'est dans ce contexte que la Collectivité soutient les clubs à travers un dispositif d'aides directes qui permet une démocratisation de la pratique

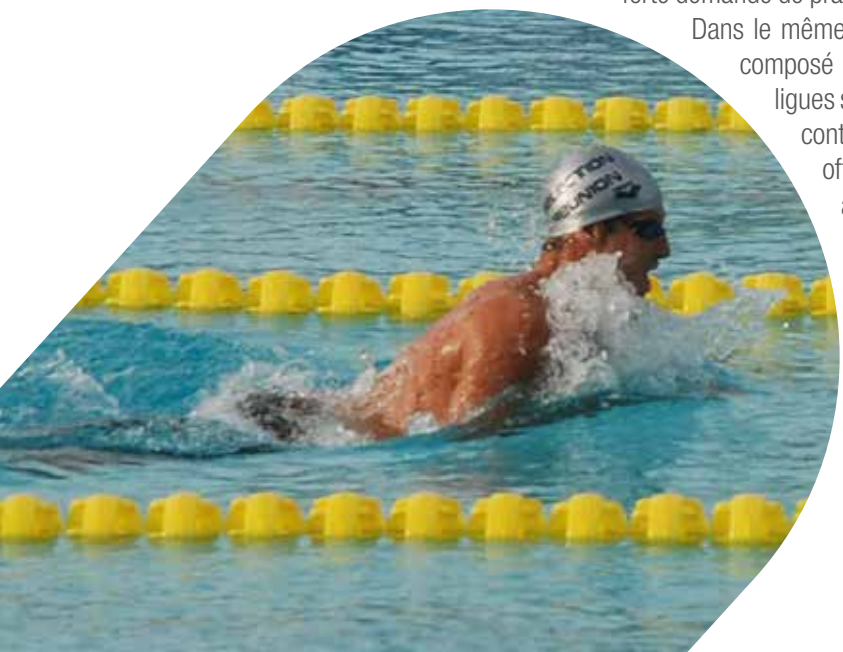
sportive, l'accueil et l'initiation d'un maximum de jeunes dans toutes les disciplines.

Le soutien du sport de haut niveau à travers les pôles labellisés et les aides individuelles

Les outre-mer occupent depuis très longtemps une place privilégiée dans le sport. Au fil des années, la place des sportifs originaires de La Réunion ne cesse de s'accroître et très souvent la réussite du sport national au plus haut niveau repose sur le talent et la qualité de nos athlètes.

La jeunesse de la population, son aspiration forte de la pratique sportive, l'amélioration de la qualité de l'encadrement sont autant d'atouts qui plaident en faveur d'une meilleure intégration sociale par le sport et qui confortent le désir d'identification des jeunes des quartiers à l'élite sportive réunionnaise.

La Réunion dispose d'un énorme potentiel mais la qualité de nos représentants ne doit pas faire oublier les nombreux obstacles qui jalonnent le parcours du sportif de haut niveau



Une politique sportive pour soutenir la démocratisation du sport

[suite]

régulièrement confronté au handicap de l'éloignement par rapport aux grands centres de compétitions nationales.

C'est pour cela que **le Conseil départemental s'est positionné dès 1990 en votant des mesures d'accompagnement permettant aux meilleurs locaux de se confronter et de s'affirmer au plus haut niveau national et international.**

Cette volonté d'accompagnement est au cœur de la politique sportive menée par la Collectivité, même si les aides interviennent en dehors de ses champs de compétences obligatoires.

Soucieux de favoriser **l'émergence d'une élite sportive locale**, le Département soutient son effort financier en faveur des **pôles labellisés de haut niveau** qui ont montré leur capacité à faciliter **l'éclosion de jeunes talents** et par la **création d'un dispositif** en faveur de tous les sportifs réunionnais inscrits **sur les listes de haut niveau.**

Ce soutien permet aux jeunes, sélectionnés dans les disciplines à fortes potentialités, de concilier la poursuite des études et un entraînement intensif. Il est orienté principalement sur les frais d'internat et ceux d'encadrement technique pour favoriser la sélection des meilleurs espoirs à l'échelon départemental.

Les aides individuelles ont pour vocation d'accompagner

les sportifs dans l'expression de leurs talents au plus haut niveau possible et d'atténuer les effets de l'éloignement.

Qu'est-ce qu'un pôle ?

Les Pôles sont inscrits dans un Projet de Performance Fédéral validé par les Fédérations de tutelle. Ce sont des pierres angulaires sur lesquelles reposent les ambitions de performance du sport français lors des plus grands rendez-vous sportifs (Jeux Olympiques, championnats du Monde, championnats d'Europe...)

Les pôles Espoir permettent la constitution d'un vivier de jeunes talents qui bénéficient d'un entraînement intensif sous la conduite de cadres techniques de haut niveau tout en poursuivant une scolarité normale grâce à des aménagements horaires consentis par les services du Rectorat.

À La Réunion, ce dispositif est opérationnel grâce à l'aide de la Collectivité en permettant une sélection des meilleurs jeunes sur l'ensemble du territoire, un encadrement de haut niveau et un fonctionnement en internat.

La qualité des entraînements, le niveau de recrutement,

**La Réunion
compte
1 pôle France de
pelote basque et 10
pôles Espoir**

Une politique sportive pour soutenir la démocratisation du sport

[suite]

les résultats sportifs et scolaires ainsi que les conditions de fonctionnement des pôles font l'objet d'une évaluation régulière du Ministère qui conditionne le maintien ou non de la labellisation.

Le soutien du Département porte sur le versement d'une subvention annuelle aux ligues auxquelles sont rattachés les centres. Il contribue au financement de l'encadrement technique et des charges administratives. L'aide départementale couvre également une partie des frais d'hébergement diminuant la contribution demandée aux familles.

Esther Turpin, championne de France d'heptathlon et épreuves combinées.



Ce dispositif joue un rôle prépondérant dans l'émergence d'une élite sportive locale. Il évite aux jeunes talents sportifs de partir trop tôt en Métropole, le déracinement précoce et mal préparé débouchant souvent sur un échec quel que soit le potentiel du jeune.

Les pôles se caractérisent par leur

stabilité : en termes de conditions d'entraînement, de qualité de l'encadrement technique, de qualité de la scolarité offerte aux jeunes (156 jeunes en 2019).

9 disciplines disposant d'une structure de haut niveau sont ainsi accompagnées par le Département pour un montant total de **173 000 €**.

Les pôles de haut niveau (répartition 2019)

Athlétisme	12 000 €
Basket-ball	25 000 €
Handball féminin	18 000 €
Handball masculin	32 000 €
Judo	20 000 €
Pelote basque Espoir	9 000 €
Pelote basque France	14 000 €
Surf	13 000 €
Lutte	10 000 €
Montagne escalade	13 000 €
Canoë kayak	7 000 €

Quelques réussites des pôles...

- ◆ Handball : Daniel Narcisse, double médaillé d'or olympique et double champion ; Mélissa Agathe, Benoît Kounkoud, Noah Lenclume...
- ◆ Athlétisme : Esther Turpin, championne de France heptathlon et épreuves combinées, Ruben Gado, Fabrizio Saidy, ...
- ◆ Basket-ball : Tanya Sinacouty, Florine Basque, Ophélie Bonneau
- ◆ Judo : Matthieu Dafreville, multi-champion de France, 5^e aux JO de Pékin, champion du Monde Universitaire, équipe de France Élite ; Emmanuelle Payet, Léa Fontaine
- ◆ Pelote basque : Frédéric Fontano et Jeannot Welmant, vice-champions du Monde ;
- ◆ Surf : Johanne Defay, championne du Monde. Cannelle Bulard, Maxime Huscenot
- ◆ Montagne-Escalade : Manon Hily, Elma Fleuret, Iliann Cherif
- ◆ Lutte : Valentin Damour, Charles-André Afa
- ◆ Canoë kayak : Jason Bulin, Samuel Desruisseaux



*Ophélie Bonneau,
Internationale, équipe
de France U20.*

DES AIDES INDIVIDUELLES SOUS PLUSIEURS FORMES

Nos sportifs : des ambassadeurs de l'île, un dispositif qui n'existe nulle part ailleurs

Le Département intervient pour valoriser davantage l'image de La Réunion en s'appuyant sur les performances des sportifs. Il s'agissait d'assurer la promotion touristique de l'île en utilisant l'image des sportifs locaux qui réussissaient à un niveau élevé. Les premiers contrats de parrainage voient le jour avec Jean-Louis Prianon, Daniel Sangouma, Erick Murin, Franck Schott.

Johanne Defay,
championne du Monde.
Photo : Laurent Masurel



1990, l'année du haut niveau

Le Département met en place un véritable dispositif d'aides en faveur de tous les athlètes réunionnais inscrits sur la liste officielle des sportifs de haut niveau : l'aide à la mobilité, l'attribution de bourse trimestrielle et l'aide à la performance.

Les inscriptions sur la liste des sportifs de haut niveau et sur la liste des espoirs sont arrêtées chaque année par le Ministère chargé des sports. Elles se font sur proposition des Directeurs Techniques Nationaux des fédérations sportives concernées au vu des performances réalisées par les athlètes lors des grandes compétitions figurant au calendrier officiel national et international.

Ces règles de fixation des quotas par discipline ne favorisent pas l'inscription des sportifs ultramarins et en particulier ceux de La Réunion qui du fait de l'insularité de l'île ont moins de confrontations avec l'élite sportive nationale et internationale et possèdent donc moins de chances d'être supervisés par les cadres techniques nationaux.

Les aides départementales aux sportifs locaux ont vocation à corriger ces handicaps.

Le sport devient alors un des meilleurs supports pour la promotion de l'île et pour véhiculer des valeurs auprès du jeune public.

DES AIDES INDIVIDUELLES SOUS PLUSIEURS FORMES

**En 2018,
214
déplacements
aériens ont ainsi
été financés par le
Département
soit un budget de
300 000 €**

L'aide à la mobilité - prise en charge de billets d'avion

Cette mesure concerne les athlètes réunionnais inscrits sur les listes de haut niveau quelle que soit la catégorie. L'objectif est de permettre aux meilleurs sportifs résidant à La Réunion de se confronter à l'élite nationale en participant soit à des stages nationaux soit à des compétitions d'envergure nationale et internationale. Les athlètes concernés disposent chaque année d'un billet pris en charge totalement par la Collectivité.

- ◆ Les athlètes inscrits dans la catégorie Elite et en même temps membres de l'équipe de France bénéficient de la prise en charge de 4 billets d'avion.
- ◆ Le Département prend également en charge le billet d'avion Réunion/France hexagonale pour les athlètes qui intègrent un Pôle Espoir ou un Pôle France métropolitain.
- ◆ Pour les athlètes réunionnais résidant en France hexagonale, le dispositif départemental permet une fois dans l'année leur retour dans l'île pour un ressourcement familial. Cette aide concerne également les stagiaires des structures de haut niveau établis en Métropole.



DES AIDES INDIVIDUELLES SOUS PLUSIEURS FORMES

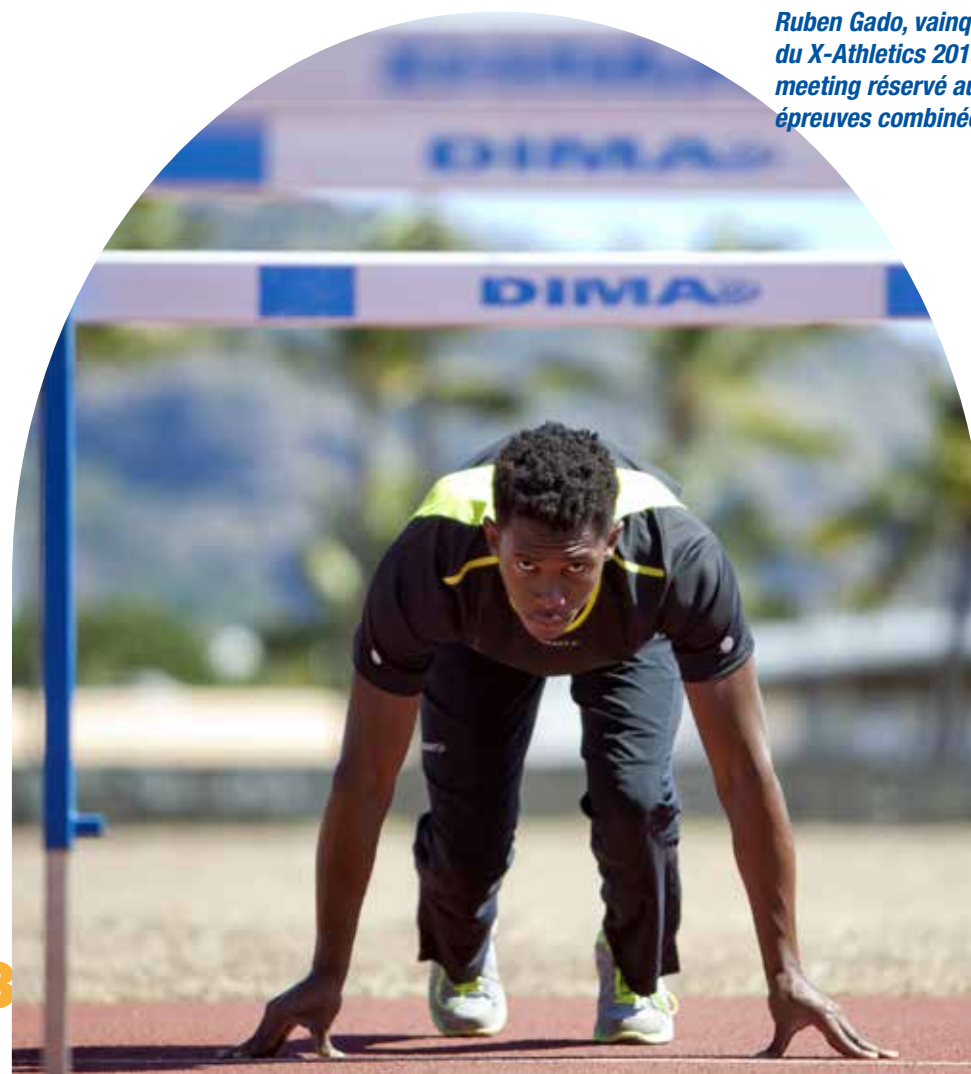
L'attribution de bourses trimestrielles : entre 650 € et 1 250 €

Les bourses sont attribuées aux athlètes réunionnais inscrits dans les catégories Relève (ex Jeune), Senior, Elite et Reconversion ainsi qu'aux stagiaires des Centres de Formation des clubs professionnels et des Pôles d'excellence en Métropole.

Les montants s'échelonnent entre 650 € et 1 250 € par trimestre et s'adressent à des sportifs réunionnais. Seuls les athlètes issus de familles justifiant d'un plafond de ressources annuelles inférieures à 20 000 € sont concernés par cette bourse.

**L'enveloppe
mobilisée pour les
bourses s'est élevée à
220 600 € en
2018 et a bénéficié
à 70 athlètes
répartis dans 22
disciplines**

*Ruben Gado, vainqueur
du X-Athletics 2019,
meeting réservé aux
épreuves combinées.*



Des aides individuelles sous plusieurs formes

[suite]

L'aide à la performance : de 160 € à 2300 €

Cette aide est attribuée sous la forme de primes aux résultats. Elle s'adresse aux sportifs réunionnais qui obtiennent une des trois places sur le podium lors des championnats nationaux et internationaux.

Le montant de la prime varie de 160 € à 2300 € selon l'importance de la compétition. Un titre de champion de France correspond à une prime de 800 € alors qu'un titre mondial rapporte à l'athlète une prime de 2300 €.

Au fil des ans, les retombées positives sont éclatantes notamment avec le handball porté par Jackson Richardson et Daniel Narcisse sur le toit du monde. On assiste ainsi à l'affirmation de l'identité réunionnaise au plus haut niveau.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil départemental a récompensé 245 athlètes pour un total de 349 podiums, réalisés lors des championnats nationaux et internationaux. Les primes versées se sont élevées à 204 520 €

Ces deux joueurs ont été les locomotives et ont entraîné dans leur sillage d'autres réunionnais qui ont atteint les plus hauts sommets : Amaury Lavernhe en bodyboard, Jérôme Clain et Mathieu Ramin en pelote basque, Lucie Ignace en karaté, Elma Fleuret en montagne-escalade ou encore Ludovic Nassibou en boxe française.

En 2018, 282 sportifs listés :

- ◆ 76 sur les listes de haut niveau (31 Relève, 31 Senior, 9 Elite et 5 Reconversion)
- ◆ 132 sportifs espoirs et partenaires d'entraînement
- ◆ 74 sportifs dans les structures d'accession au haut niveau dans l'Hexagone (Pôles, INSEP, Centres de formation)

Manon Hily, vice championne de France de bloc 2018.



Globalement,
ce sont
414 sportifs
qui ont été éligibles
au dispositif d'aides
mis en place par le
Département

LES AIDES AUX STRUCTURES TRANSVERSALES

Elles concernent :

- ◆ 65 ligues et comités (structuration et promotion des pratiques sportives) ;
- ◆ Le CROS (coordination des différentes politiques sportives et fonctionnement de la Maison Régionale des Sports) ;
- ◆ L'ORESSE (accompagnement de la mobilité des sportifs).

Répartition des aides

Le rôle du mouvement sportif et de l'ensemble des organismes transversaux étant primordial dans la structuration des différentes activités sportives, le Département apporte son soutien financier aux Ligues, Comités et organismes assurant des missions spécifiques dans le développement et la promotion du sport.

Ligues : 300 000 €

CROS : 60 000 €

ORESSE : 120 000 €

Les manifestations sportives

Partenariat pour l'organisation de rendez-vous sportifs dans la zone

- ◆ Jeux des Îles de l'Océan Indien
- ◆ Participation des clubs réunionnais aux compétitions océan Indien et aux grandes compétitions nationales et internationales.



INFORMATIONS

Direction de la Communication

Michèle Bénard • 0692 974 772

michele.benard@cg974.fr